

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 05913 Numéro SIREN : 889 891 222 Nom ou dénomination : 71CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2021 sous le numéro de dépôt 12541

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes : ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) : ☐

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	SAS 71CONCEPT
Adresse du principal établissement	29 Avenue Pierre Brossolette 94000 CRETEIL
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère				
B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité	☐	Activités exercées :	

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal				
Bénéfice imposable au taux de 31%	0	Bénéfice imposable au taux de 15%		Déficit 1 419
Bénéfice imposable au taux de 28%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 - Plus-values						
PV à long terme imposables au taux de 19%		Autres PV imposables au taux de 19%		PV à long terme imposables au taux de 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeune entreprise innovante	☐	Autre dispositif	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art.44 octies A	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS	Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%
--	---

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

G- COMPTABILITE INFORMATISEE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?								oui		Si oui, nom du logiciel utilisé :		Plateforme Comptable		
CGA	☐		Viseur conventionné			☐		N° d'agrément du CGA				ECF	☐	
Nom et adresse :														
- du Comptable :			Indép.		Cabinet SOCIC ET ASSOCIE 289 rue du Luxembourg 83500 LaSeyne sur Mer									
- du Conseil :														
- du CGA ou du viseur conventionné :														
- du prestataire :														

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☒

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même	
	- Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

I - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
- SARL - tous les associés	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit						
- SCA - associés gérants							
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités							
- SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants							

J - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	- MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Moins-values à long terme imposées à 15 % :	- MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
	- MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	- MVLT restant à reporter	

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☐

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 31/12/2020 ③	Net ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028		030			
Immobilisations financières (1)	040		042			
(5) TOTAL I	044		048			
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070			
Autres créances (3)	072	876	074		876	
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	18	086		18	
Charges constatées d'avance	092	510	094		510	
TOTAL II	096	1 404	098		1 404	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	1 404	112		1 404	

PASSIF	31/12/2020		
Capital social ou individuel	120	50	
Écarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	-1 419	
Provisions réglementées	140		
TOTAL I	142	-1 369	
Provisions pour risques et charges	TOTAL II 154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166		
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	1 385	
Produits constatés d'avance	174	398	
TOTAL III	176	2 773	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	1 404	

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE						31/12/2020			
Ventes de marchandises			209		210				
Production vendue biens		(dont export et livraisons intracommunautaires)	215		214				
Production vendue services			217		218		4 553		
Production stockée					222				
Production immobilisée					224				
Subventions d'exploitation reçues					226		20		
Autres produits					230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	4 573		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234				
Variation de stock (marchandises)					236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240				
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier		immobilier)			242		5 993		
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243		244				
Rémunérations du personnel					250				
Charges sociales					252				
Dotations aux amortissements					254				
Dotations aux provisions					256				
Autres charges :		- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262				
		- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles							
Total des charges d'exploitation (II)						264	5 993		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270	-1 419		
Produits financiers						III	280		
Produits exceptionnels						IV	290		
Charges financières						V	294		
Charges exceptionnelles :							300		
- Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 oct.)						VI			
- Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)									
Impôts sur les bénéfices						VII	306		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310	-1 419		
B - RÉSULTAT FISCAL						Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)		312	
								314	1 419
Rémunérations et avantages personnels non déductibles							316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles							318		
Provisions non déductibles							322		
Impôts et taxes non déductibles							324		
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés						247		Ecart valeurs	248
									330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option							(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)	138		Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex.)	992		
ZF ANG 44 quaterdecies	345		Inv. outre mer	344					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655		Créance report en arrière du déficit	346		
Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)				643		Dédution except. (art 39 decies B)	645		
Divers, dont :						Dédution except. (art 39 decies D)	648		
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)				647		Dédution except. (art 39 decies F)	990		
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)				641					
Dédution except. (art 39 decies G)				649					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		352	
								354	1 419
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)							356		
Déficits antérieurs reportables							(dont imputés sur le résultat)	360	
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		370	
								372	1 419

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☒

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts)				Désignation de l'entreprise :		71CONCEPT			
I - IMMOBILISATIONS									
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations - Fonds commercial	400		402		404		406		
incorporelles - Autres	410		412		414		416		
I - Terrains	420		422		424		426		
m - Constructions	430		432		434		436		
m - Installations techniques matériel	440		442		444		446		
o et outillage industriels									
- Installations générales	450		452		454		456		
c agencements divers									
o - Matériel de transport	460		462		464		466		
r - Autres immobilisations	470		472		474		476		
P corporelles									
Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL	490		492		494		496		
II - AMORTISSEMENTS									
Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
I - Terrains		510		512		514		516	
m - Constructions		520		522		524		526	
m - Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536	
o - Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546	
- Matériel de transport		550		552		554		556	
c									
o									
r - Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
p									
TOTAL		570		572		574		576	
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values				
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	1	2	3	4	5	6	7	8	
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)	Désignation de l'entreprise : 71CONCEPT
--	---

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations		Reprises			
Immobilisations incorporelles	700		705		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B	780	

II - DÉFICITS REPORTABLES

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982		- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bi	
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter		- Déficits imputés	983	
- Déficits reportables	984		- Déficits de l'exercice	860	1 419
Total des déficits restant à reporter				870	1 419

III - DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	990
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	876
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☒

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :		376
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
	TOTAL I	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
	TOTAL II	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150
	TOTAL III	152
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020 ☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)
Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☒

N° SIREN	889891222
Dénomination de l'entreprise	71CONCEPT
Adresse :	- N°, Type et nom de voie 29 Avenue Pierre Brossolette
	- Code postal 94000
	- Ville CRETEIL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		Nb de parts ou d'actions
Adresse :	N° et voie				Pays
	Code postal		Commune		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1)		Nom patronymique / Prénom				
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou d'actions
Naissance :	Date		N° Département	Pays		
	Commune					
Adresse :	N° et voie				Pays	
	Code postal					

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)
Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☒

N° SIREN	889891222
Dénomination de l'entreprise	71CONCEPT
Adresse :	- N°, Type et nom de voie 29 Avenue Pierre Brossolette
	- Code postal 94000
	- Ville CRETEIL

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	
--	--

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N° et voie		Pays
	Code postal	Commune	

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
Adresse			
PME au sens communautaire		☐	☐
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPOT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")			
III - CAS PARTICULIERS			
Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts
Exercice clos le 31/12/2020

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux					
Bénéficiaire			Intermédiaire		
Forme juridique / Dénomination			Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination			Complément de dénomination		
N° SIREN ou RNA			N° SIREN ou RNA		
N°, type et nom de voie			N°, type et nom de voie		
Complément de distribution			Complément de distribution		
Lieu-dit, hameau			Lieu-dit, hameau		
Code postal / Ville / Pays			Code postal / Ville / Pays		
Montant des dons		Date de versement		Valeur de la contrepartie	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2020

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination		SAS 71CONCEPT	
Complément de dénomination			
N° SIREN		889891222	
N° de Téléphone			
Adresse	- N°, Type et nom de voie	29 Avenue Pierre Brossolette	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	94000 CRETEIL	
Référence d'obligation fiscale		IS1	Code activité NAF 8559B

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL	
Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL	
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RS régime réel simplifié
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES	
Date de début de l'exercice ou période N	01/10/2020
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2020
Durée de l'exercice ou période N	3
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	

E - MONNAIE	
Code monnaie	EUR

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 31/12/2020

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 31/12/2020

Charges à payer	Montant

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2020

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
loyer	01/01/2021	31/01/2021		510	

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2020

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
facture de vente	01/01/2021	31/01/2021		398	

Approbation des comptes de l'exercice 2020

L'an deux-mille vingt et un, le vingt-neuf avril, à onze heure quarante-huit, Madame *MANGO Nucia*, associée unique et président de la société SAS 71CONCEPT, société par actions simplifiée au capital de 50 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 889891222, et dont le siège social est situé 29 avenue Pierre Brossolette 94000 CRETEIL,

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2020,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- l'affectation du résultat ;

Première décision : approbation des comptes

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 et se soldant par une perte de 1419€ (Mille quatre cent dix-neuf Euros).

Deuxième décision : affectation des résultats

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1419€ (Mille quatre cent dix-neuf Euros) au compte report à nouveau.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

Nucia MANGO